

ABONNEMENTS
 1 an 6 mois 3 m. 1 m.
 SUISSE . . . 18.- 9.- 4.50 1.50
 ÉTRANGER 50.- 25.- 12.50
 On peut s'abonner dans tous les
 Bureaux de poste suisses, avec
 une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
 Rédaction 13.75
 TÉLÉPHONE Administration
 et Annonces 87
 CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Le numéro: 10 ct.

ANNONCES
 (LA LIGNE)
 La Chaux-de-Fonds, Canton
 et Jura Bernois . . . Fr. 0.20
 Minimum p^r annonce > 2.-
 Suisse > 0.30
 Étranger > 0.40
 (Minimum 10 lignes)
 RÉCLAME 1.-

Comité directeur de « La Sentinelle »

Ensuite d'empêchement majeur, la séance qui devait avoir lieu dimanche 4 février est renvoyée au samedi 10 février, à 14 heures, au Cercle Ouvrier. Les membres recevront encore une convocation personnelle.

Un débat intéressant

La pétition en faveur du service civil est l'occasion d'une discussion théologique intéressante. Les théologiens vaudois ont largement profité des colonnes de la « Gazette de Lausanne », pour exposer publiquement leurs points de vue. Sans compter que M. le colonel Feyler, rédacteur à ce journal, a troqué l'épée contre le Nouveau Testament pour combattre la pétition. Il a croisé la plume avec les exégètes; comme eux, il a cité Alexandre Vinet; et il doit même s'être trompé en interprétant la pensée théologique de M. Berguer. Ce dernier s'est permis de le lui faire remarquer.

Mais aucun d'eux n'a égalé M. Chavan, professeur de théologie à l'Université de Lausanne, dans le rôle de directeur de consciences. Il a proclamé la vérité avec une autorité souveraine. Ce théologien, qui a écrit naguère, alors qu'il était pasteur à Grandson, un livre: « Le croyant moderne », que j'ai lu avec un réel intérêt, doit depuis lors avoir enfilé un uniforme d'aumônier et s'être senti l'obligé de l'État pour se faire en l'occasion son plus zélé défenseur.

Nous avions jusqu'ici expliqué les condamnations des réfractaires en disant que les juges militaires étaient obligés d'appliquer mécaniquement la loi, sans pouvoir tenir compte des exigences de la conscience. C'était même la seule excuse que nous pouvions prêter à ceux d'entre eux qui étaient les plus cléments. Mais non, nous dit M. Chavan. « Vous avez tort. C'est le sentiment général d'un peuple où l'esprit de l'Évangile n'est point absent, qu'ils expriment en vous (les réfractaires) frappant ainsi. Et c'est un égarément de la conscience, qu'ils vous signalent. Leur œuvre n'est point mauvaise. »

Voilà une sollicitude maternelle qui rappelle singulièrement celle enseignée par l'Ancien Testament: Tu n'épargneras pas la verge à ton enfant. Et si M. Chavan n'apporte pas de réconfort aux réfractaires, il doit en même temps décourager ceux qui ont pour mission de prêcher l'Évangile et de défendre la religion chrétienne et l'Église. En tout cas, M. Chavan fera bien de lire dorénavant une édition expurgée de la Bible, dans l'enseignement religieux qu'il donne, s'il ne veut assumer aucune responsabilité dans la formation de la conviction du réfractaire.

Puis je ne vois plus ce qui sépare M. Chavan du pasteur allemand qui prétendait que Jésus, s'il avait vécu en 1914, aurait dirigé le tir d'une « grise Bertha », ou du curé français qui croyait avec une aussi forte conviction, que ce même Jésus aurait fait crépiter une mitrailleuse française. Tous deux pouvaient en effet affirmer obéir à cet autre langage de la conscience chrétienne dont parle le théologien vaudois, et qui recommande de faire le sacrifice de sa vie en consommant celui de son frère de l'autre côté de la frontière. Qu'on nous dise donc si la morale chrétienne, interprétée par ses nouveaux docteurs, exige maintenant que la force soit mise au service du droit? Il resterait encore à établir où est le droit chaque fois qu'un conflit éclate. Mais qu'on serait loin alors de l'ordre du Christ qui défendait qu'on tirât l'épée.

J'avoue préférer mille fois le sacrifice de cet instituteur libre-penseur français qui préféra le poteau d'exécution à la tâche de trouver la peau de son semblable pour ménager la sienne. Avant tout, il restait fidèle à son idéal de fraternité universelle. Il eût suffi que tous les chrétiens catholiques et protestants, peuplant l'Allemagne et la France, imitassent ce geste pour rendre la guerre impossible.

Qu'on ne vienne pas dire après cela que les réfractaires sont incapables de sacrifice; ce serait mal les connaître.

Ils sont encore un petit nombre, c'est vrai; car M. Chavan demande s'il suffit d'être une poignée en face de la masse, pour avoir raison contre elle? Mais peu nombreux aussi étaient les disciples qui se groupaient autour du Christ contre la masse — j'allais écrire: des momiers — des pharisiens et des théologiens de leur époque.

Un docteur de la religion chrétienne vient de parler: C'est pour vous signaler un égarement de la conscience, réfractaires, que la majorité du peuple où l'esprit de l'Évangile n'est point absent, vous jette au fond d'un cachot. Voilà des mœurs indignes de notre époque.

Il est bientôt aussi dangereux d'être chrétien que d'être révolutionnaire. Abel VAUCHER.

La réduction du personnel postal

Nous apprenons que dans les milieux de la direction générale des postes, on considère comme terminée la réduction du personnel, à l'exception des commis, dont le nombre devra encore être sensiblement réduit. La direction générale ne remplacera pas pour le moment du personnel masculin par du personnel féminin. Mais, à l'avenir, quand il s'agira de recruter du personnel, la question se posera de prendre pour certaines fonctions de la main-d'œuvre féminine. — (Resp.)

La Conférence d'Orient

Le drame qui se joue

A l'heure où paraîtront ces lignes, on saura probablement si la Conférence de Lausanne se termine par une rupture ou si les Turcs sont prêts à signer le traité qu'on leur a présenté aujourd'hui. Il est certain que l'Angleterre emploie vis-à-vis d'eux une méthode qui ressemble d'assez près à la menace, car il a passé du temps depuis le jour où les troupes britanniques étaient cernées à Tchanak. Aujourd'hui, la flotte anglaise renforcée domine complètement les Détroits et le chemin de Constantinople est largement ouvert aux Grecs si la conférence échoue.

On comprend qu'une certaine inquiétude ait régné ces jours-ci à la grande Assemblée nationale d'Angora. Les armées turques pourraient peut-être bien réussir un coup de main contre Mossoul et la Mésopotamie, mais elles risqueraient d'essuyer un désastre au bord de la mer et de se voir à tout jamais chasser d'Europe. C'est pourquoi l'intransigeance dont ont fait preuve Ismet-Pacha et ses collègues ne suffit pas pour prophétiser d'avance le résultat final. A risquer une reprise de la guerre, la Turquie nouvelle pourrait perdre les fruits de sa brillante victoire sur les Grecs. Un homme averti comme Mustapha Kemal ne manquera pas d'y réfléchir à deux fois et l'Assemblée nationale, si délirante soit-elle, contient aussi quelques personnalités qui savent compter.

Il n'y a pas que l'Angleterre qui emploie la menace. Il y a aussi une notable partie de la presse française et c'est là que l'on voit apparaître le drame terrible qui se joue en ce moment. Les organes officiels prennent soin de rappeler à l'Angleterre que si l'on ne signe pas de traité collectif à Lausanne, chacun reprendra sa liberté et que la France par conséquent pourra conclure de nouveaux accords séparés avec la Turquie. Du caractère anti-britannique de ces accords, personne ne peut douter. Il y a tout un clan de militaires et de coloniaux français qui préconisent la destruction de l'Empire britannique en s'appuyant sur la Turquie, et en menaçant la route des Indes.

Le cycle des menaces ne peut pas s'arrêter là. Si chacun reprend sa liberté en Orient, chacun la reprendra aussi en Occident. On ne peut s'empêcher d'avoir l'impression que l'Angleterre était liée jusqu'ici par une sorte d'accord où sa « neutralité bienveillante » dans le conflit de la Ruhr était le prix de l'appui français à Lausanne. Si la Conférence échoue, la Grande-Bretagne va pouvoir changer complètement d'attitude et s'opposer ouvertement à la politique française en Allemagne, ou réclamer immédiatement l'intervention de la Société des Nations en lui soumettant ce conflit d'interprétation du traité de Versailles.

Ainsi, ce qui pourrait ramener la paix d'un côté, nous viendrait d'une reprise de guerre de l'autre. Si l'on signe à Lausanne, le danger franco-allemand va s'accroître. Si l'on ne signe pas, c'est un nouveau risque de massacres en Orient et la possibilité d'une intervention pacificatrice en Occident. Voilà le tragique dilemme où semblent nous acculer les embrouilles, les intrigues et les marchandages de la haute diplomatie, qui continue à se soucier des vies humaines comme un poisson d'une pomme.

Comme nous le faisons prévoir il y a quelque temps, la seule possibilité qui reste aux Arméniens, c'est de trouver un refuge du côté de la Russie. Tchitchérine vient d'annoncer que le gouvernement des soviets fera tout son possible pour faciliter l'installation des réfugiés sur le territoire de la petite république soviétique d'Erivan, où demeure le seul et dernier foyer de vie nationale arménienne, et où les œuvres de secours américaines ont déjà grand-peine à ravitailler tous les affamés. Le monde appréciera l'ironie de cette dernière honte infligée à la diplomatie européenne. Elle en a déjà tellement avalée, qu'elle n'en percevra pas même le goût si mérité.

Edm. P.

VARIÉTÉ

Le mariage obligatoire en Turquie ?

Les journaux d'Anatolie publient le texte du projet de loi concernant le mariage en Turquie, projet déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale. Nous en reproduisons les articles les plus importants:

Article premier. — L'âge minimum fixé pour le mariage est de 18 ans. Ceux qui ne seront pas mariés à 25 ans seront contraints au mariage par la force publique.

Art. 2. — Si une personne ne se marie pas pour cause de maladie, elle sera soumise à un examen médical à l'âge de 25 ans; si le malade est incurable, il pourra rester célibataire, sinon son mariage sera retardé jusqu'à guérison complète.

Art. 3. — Si le mari est obligé de partir en voyage et se trouve dans l'impossibilité d'emmener sa femme avec lui, il doit demander aux autorités locales une autorisation préalable.

S'il se voit dans l'obligation de rester éloigné de sa femme pendant une durée assez longue, et si ses moyens le lui permettent, il est

obligé de se marier une deuxième fois et, à son retour, d'emmener sa deuxième femme avec lui.

Art. 4. — Si un citoyen refuse de se marier après l'âge de 25 ans, sans raison majeure, on lui saisira, sans jugement, le quart de ses revenus. Cette somme sera déposée à la Banque agricole et servira à couvrir les frais de mariage des indigents.

Art. 6. — Celui qui ne sera pas marié après l'âge de 25 ans ne sera pas éligible et ne pourra assumer aucune fonction publique, ni même être employé par des sociétés privées.

Art. 7. — Celui qui, ayant dépassé la cinquantaine, n'a qu'une femme, et dont les moyens sont suffisants pour en épouser une seconde, devra, en cas de refus, prendre à sa charge l'entretien d'un ou de plusieurs orphelins.

Art. 9. — Ceux qui, ne possédant rien, se seront mariés avant l'âge de 25 ans, recevront gratuitement des concessions agricoles.

Aux Chambres fédérales

Conseil national

(De notre correspondant parlementaire)

L'initiative douanière ou le retour à la légalité

Présidence de M. Jenny.

Il semblait que tout avait été dit avant-hier au sujet de l'initiative douanière. Et pourtant le débat est reparti de plus belle hier, à la suite d'excellents discours prononcés l'un par M. Schär, de Bâle, au nom des coopérateurs et l'autre par M. Von Arx, de Soleure, au nom de la gauche radicale. Nous en avons déjà dit deux mots dans notre dernier compte rendu téléphonique. Il vaut cependant la peine d'y revenir et d'insister sur le fait que ni M. Schär, ni M. Von Arx ne font partie du groupe socialiste. La tentative des Mamelucks du Conseil fédéral de faire passer l'initiative pour une manœuvre purement politique, destinée à diminuer le prestige et les moyens de l'État, a ainsi été déjouée. Plus on examine l'initiative demandée, plus on est convaincu qu'en réalité il ne s'agit que de savoir si oui ou non le peuple est majeur et a le droit de se prononcer sur des lois jouant un rôle de premier plan dans l'économie du pays. MM. Schär et Von Arx se prononcèrent très énergiquement par l'affirmative. Leurs discours furent courageux et empreints de sentiments vraiment démocratiques.

Après ces deux orateurs, on entendit le modéré M. Baumberger, qui en février 1921 accorda les pleins pouvoirs au Conseil fédéral, en matière de tarifs douaniers, sous la réserve expresse que cette autorité n'en abuserait pas. M. Baumberger, ne pouvant pas prétendre qu'il n'y eut pas abus, se contenta de plaider les circonstances atténuantes pour expliquer son vote dirigé contre l'initiative. Il eut dans son discours des arguments parfois inattendus, celui-ci, par exemple: Si vous votez l'initiative douanière, les paysans augmenteront le prix du lait de 5 à 10 centimes et les ouvriers des villes feront ainsi les frais de cette erreur. Les députés du groupe agricole se regardèrent avec quelque inquiétude et parurent se demander s'ils ne commettaient pas une erreur en combattant une initiative devant entraîner une hausse du prix du lait. Empressons-nous d'ajouter que le rusé M. Baumberger, chef du groupe chrétien-social, essayait par cet argument, de se faire pardonner son vote protectionniste et de rentrer ainsi en grâce auprès des ouvriers et employés chrétiens-sociaux qui commencent à quitter cette singulière organisation.

M. Kurrer, de Soleure, fit entendre l'avis du petit commerce dont il est le défenseur attitré. Il s'en prit surtout à M. Schär, de Bâle et parla de la solidarité qui doit exister entre consommateurs, détaillants et producteurs. Son leit-motiv fut que les consommateurs acceptent donc de se laisser dépouiller, s'ils ne le font pas, c'est qu'ils sont de mauvais patriotes. M. Kurrer, cela va sans dire, est contre l'initiative. Il en est de même de M. König, le jeune secrétaire de la Ligue suisse des paysans. C'est par sa bouche que parle M. le Dr Laur au Conseil national. L'orateur s'employa à démontrer que l'agriculture traverse une crise sérieuse. Nous le savons, et malheureusement il n'y a pas que l'agriculture qui se trouve dans cette situation. Mais pourquoi le groupe agricole ne propose-t-il jamais des mesures comportant la diminution du taux de l'intérêt par exemple? Là, ces messieurs seraient certains de rencontrer l'appui des socialistes, cela aiderait beaucoup mieux le petit agriculteur que les droits protectionnistes qui profiteront avant tout aux grandes exploitations agricoles.

M. Odinga, de Zurich, invoqua à nouveau quelques arguments tirés du message du Conseil fédéral, message ressemblant plutôt à un pamphlet électoral. Notre camarade Schmidt, Ober-Entfelden, répondit avec à-propos à l'argumentation de M. König. Il n'eut pas de peine à mettre les rieurs de son côté en lisant à l'assemblée les articles furibonds, écrits par M. Baumberger contre le protectionnisme, il y a une année à peine. On sait qu'aujourd'hui ce dernier a passé dans le camp du Conseil fédéral, ceci par pur opportunisme.

Schmidt insista sur la violation de la Constitution commise par les Chambres, donnant les pleins pouvoirs au Conseil fédéral en 1921, pleins pou-

voirs qui ont permis à cette autorité de prélever les droits de douane que l'on veut et dont la plus grande partie est engloutie par les dépenses militaires.

M. le conseiller fédéral Schulthess intervient alors. Avec subtilité, il essaya de prouver que toutes les mesures prises sont conformes à l'esprit, sinon à la lettre de la Constitution au sujet de laquelle il se livra à une savante exégèse. Il eut ce mot joli: « Les initiants avaient sans doute un but louable, mais leur mouvement fut une erreur ». Puis, très en verve, M. Schulthess attaqua l'honorable M. Schär et les coopératives, auxquelles il reprocha l'administration coûteuse. C'est cette administration qui augmente les frais généraux et fait que le coût des denrées se maintient élevé. (C'est probablement vrai dans une certaine mesure, mais c'est vrai également pour le commerce privé. Réd.) M. Schulthess déclara en outre, sans ambages, que l'affaire des tarifs douaniers est d'ordre économique et non pas démocratique ou politique. En conséquence, le Conseil fédéral doit avoir les mains libres et ne saurait accepter d'être lié par une votation populaire. Puis, une fiche de consolation aux consommateurs auxquels il promet une politique largement sociale, à la condition que ces derniers consentent préalablement à se laisser dépouiller par la douane, dont les recettes tombent dans l'escarcelle fédérale. Enfin, un couplet sur le patriotisme, ceux qui voteront pour les hauts tarifs, les mesures tracassières de la douane, l'entrave des échanges entre pays, en un mot: pour le Conseil fédéral et pour M. Schulthess, ceux-là sont des patriotes, les autres... eh bien, les autres, ne sont que des misérables voulant la ruine du pays. Cette finale fut soulignée par quelques braves des fidèles du gouvernement qui, avec la même conviction, proclameraient, après M. Schulthess, que c'est à minuit que le soleil luit avec le plus d'éclat.

A midi un quart, la séance fut levée.

Séance de relevée à 17 heures

C'est tout d'abord M. Jaton qui lit un papier destiné probablement au journal de Morges. Très aimablement, il accuse les socialistes de tous les méfaits et déclare que leurs chefs bernent et trompent le peuple. Cependant, l'œil malicieux, M. Jaton jette, tout en lisant son discours, un petit regard amical du côté de notre camarade Graber, en ayant l'air de lui dire: « Vous ne me prenez pas au sérieux, n'est-ce pas? c'est pour mes électeurs de Morges que je débite ces bêtises. » M. Jaton, en effet, fut pendant une année le voisin de pupitre de notre ami Graber, il entretenait avec ce dernier d'excellentes relations, et, de plus, il n'est point aussi bête qu'il s'efforça de le paraître mercredi soir; mais il a des obligations électorales qu'il entend remplir au plus près de sa conscience vaudoise.

Après ce morceau d'éloquence, le président prie l'assemblée de se prononcer à l'égard d'une proposition de clôture. Ces messieurs de la majorité sont pressés d'en finir.

La clôture est votée à la majorité des deux tiers.

À la votation définitive, les propositions de la majorité de la commission, soit rejet de l'initiative, sont acceptées par 123 voix contre 45. Ont voté en faveur de l'initiative: les socialistes, deux communistes, MM. Schär de Bâle et Weber du groupe de politique sociale, ainsi que M. von Arx, de la gauche radicale. On remarquera que les députés romands qui, à Lausanne, Genève ou Neuchâtel tonnent contre les pleins-pouvoirs, suivirent le Conseil fédéral en cette affaire et refusèrent ainsi au peuple le droit de se prononcer en matière de tarifs douaniers. Nous doutons fort qu'ils soient suivis par leurs électeurs lors de la votation populaire. À Genève, en particulier, il y a une forte majorité de citoyens hostiles aux mesures tracassières et aux tarifs quasi prohibitifs de la douane suisse. Ces citoyens, n'en déplaise à M. Maunoir, savent très bien que ce ne sont pas les douaniers qui sont responsables de l'état de fait actuel, mais les autorités fédérales, qui édictent les mesures en vigueur. C'est pour cela qu'ils voteront pour l'initiative douanière qui rend au peuple ses droits de souveraineté inscrits dans la Constitution, droits qui lui furent arrachés par une majorité parlementaire servile.

Nomination de deux membres de la commission fédérale des finances

Au cours de la dernière session, les groupes bourgeois refusèrent de voter en faveur du candidat socialiste, notre camarade Hauser de Bâle. D'où démission du camarade Eymann. Messieurs les bourgeois sont revenus à de meilleurs sentiments, et, hier soir, Eymann et Hauser furent élus par 102 voix l'un et 83 voix le second.

Loi postale

Une longue discussion s'engagea au sujet de la taxe des cartes illustrées. M. Kurrer, de Soleure, voudrait fixer cette taxe à 5 ct. M. Piguet, d'Yverdon, à 7 ½ ct. Après avoir entendu notre camarade Kagi, qui parle en faveur de la taxe de 10 ct., et le conseiller fédéral Haab, qui s'exprime dans le même sens, la taxe est maintenue à 10 ct. Ce prix est plus bas, même en tenant compte du cours du change, que celui appliqué dans les pays voisins. D'autre part, il est nécessaire que les administrations publiques puissent faire face à leurs dépenses.

Séance levée à 19 heures.

Demain, loi postale (suite). Taxe des journaux et franchise de port. L. N.

Comment on forme l'opinion

Notre collègue socialiste belge, Frédéric Denis, envoyé du « Peuple » dans la Ruhr, écrit ce qui suit dans le grand quotidien ouvrier de Bruxelles :

« Un journaliste professionnel n'ignore pas — et pour cause — comment on forme l'opinion. Le grand public l'ignore, sans quoi il ne croirait les mauvais bergers qui le trompent.

Lisez les lettres, les télégrammes envoyés de Dusseldorf par les envoyés spéciaux des grands journaux bourgeois français et belges. Vous verrez qu'à peu de chose près, des textes qui devraient pourtant être personnels, se ressemblent comme des frères. C'est comme des compères que je devrais dire. Voici, en effet, comment les choses se passent.

Chaque jour, à 11 heures du matin et à 5 heures de l'après-midi, les reporters alliés sont reçus, dans une dépendance de l'état-major français, par un fonctionnaire chargé de leur dire « la bonne parole ». Ce fonctionnaire cite quelques faits, qu'il présente comme il lui plaît et qu'il commente selon la politique de son gouvernement. Bref, il fait son métier, et il le fait de son mieux. Quant aux journalistes, eh bien, savez-vous comment ils font le leur ? Aussitôt reçue la bonne parole, qu'ils ont précieusement recueillie, ils en font des phrases stéréotypées qu'ils collent sur une formule de télégramme. Et la bonne parole est en route pour Paris et pour Bruxelles. Si vous ne me croyez pas, comparez les textes.

Au début de l'occupation de la Ruhr, l'informateur officiel était un fonctionnaire de la Haute Commission interalliée. Se montrait-il trop impartial ? On lui a substitué depuis peu un fonctionnaire délégué tout exprès par le ministère français des affaires étrangères.

Il m'en coûte de dire ces choses, car il s'agit d'hommes charmants, mais ma conscience ne me permet pas de laisser plus longtemps abuser l'opinion par des journalistes qui me sont, en fait, que des copistes bénévoles.

Réd. — Voilà des choses que les bons apôtres de la presse francophile se garderont de faire savoir à leurs lecteurs.

NOUVELLES SUISSES

Pour combattre la pénurie des logements

ZURICH, 1. — Le Conseil municipal discutant le rapport de gestion pour 1921, a été saisi de critiques formulées par les socialistes contre certains états de choses insuffisants dans le régime du logement. Par 51 voix contre 44, un postulat a été adopté invitant la municipalité à soumettre au Conseil un projet de construction prévoyant l'édification de maisons urbaines avec petits logements qui serviraient à combattre la pénurie du logement et le chômage.

Les employés de Zurich protestent

ZURICH, 31. — Un meeting du personnel municipal a adopté mercredi soir une résolution protestant contre la tentative de la municipalité de réviser les salaires du personnel sans s'être mise en rapport avec celui-ci. Les réductions de salaires prévues, dit la résolution, constitueraient une forte aggravation des conditions d'existence du personnel et il convient de lutter par tous les moyens contre cette mesure. Néanmoins, le personnel municipal est prêt à consentir un sacrifice en faveur des travailleurs des entreprises privées, réduits à des conditions d'existence intolérables.

Réduction dans le service des trains

BERNE, 31. — Par suite de pénurie de charbon, les trains directs 84-85 Munich-Lindau-Munich (Munich départ 18 h. 20, Lindau départ 6 h.) ne circuleront plus à partir du 1er février et jusqu'à nouvel avis.

Un joli saut

GSTAAD, 31. — Le champion canadien de patinage Philippe Taylor fera jeudi une exhibition de patinage artistique. Il exécutera notamment un saut par-dessus 12 tonneaux, à une hauteur de 1 m. 40.

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

Le Maître de la Mer

PAR
le vicomte E.-M. de Vogüé

(Suite)

En prononçant ces derniers mots, Louis avait arrêté court son cheval : tourné de trois quarts sur la selle, il regardait Muiron avec une interrogation suppliante dans les yeux. Le général refit sa monture ; son visage, souriant au début de l'entretien, empreint depuis quelques instants d'une gravité triste, trahissait une souffrance intime. Les lèvres contractées se desserrèrent avec un effort visible :

— Laissons ces choses, déjà anciennes, grâce à Dieu. Quand nous jugeons l'armée, capitaine, rappelons-nous les fils de Noé. Ils jetèrent un manteau sur leur père pris de vertige : que n'auraient-ils pas fait, si la victime de l'égarement eût été leur mère !

Il dit, et, laissant tomber sur l'encolure les rênes assouplées dans sa main droite, il tendit lentement cette main vers Tournoël, prit celle du jeune homme, la serra longuement. Puis, d'un coup de genou nerveux, il mit son cheval à vive allure, il la soutint jusqu'à la crête d'un talus. Obligé de ralentir sur la pente opposée, il reprit, d'une voix soulagée, rassérénée :

— Et ensuite, au Soudan, vous avez été heureux ?

Le chômage augmente à Bâle

BERNE, 1. — Resp. — Selon le rapport du Département de l'Intérieur de Bâle-Ville, le chômage a augmenté à Bâle au courant de la semaine passée. Le nombre des chômeurs s'élève actuellement à 4,170 contre 4,023 la semaine précédente, soit une augmentation de 147.

Le prix des logements à Berne

BERNE, 1. — Resp. — Selon le rapport du bureau de statistique de la ville de Berne, le prix des loyers s'élève actuellement, par chambre, en moyenne à fr. 418 pour les logements de deux chambres, à fr. 470 pour les logements de trois chambres, à fr. 508 pour les logements de 4 chambres et à fr. 553 par chambre pour les logements de cinq chambres.

Le prix des loyers a augmenté de 25 % depuis 1916.

JURA BERNOIS

TRAMELAN. — Parti socialiste. — Assemblée générale jeudi 1er février, à 8 h. du soir, au Cercle ouvrier. Tractanda très importants. Les camarades sont priés de se munir de leur carnet de membre.

VILLERET. — Parti socialiste. — Tous les membres du parti sont convoqués en assemblée générale annuelle, qui aura lieu le jeudi 1er février, à 20 heures précises, avec les tractanda suivants : 1. Admission ; 2. Correspondance ; 3. Comptes de l'immeuble et du parti et approbation des dits comptes ; 4. Renouvellement des différentes commissions de la commune ; 5. Renouvellement du comité ; 6. Questions du rural ; 7. Imprévu.

Vu l'importance de cette assemblée, tous les membres soucieux de leur devoir sont priés d'assister à la séance.

CANTON DE NEUCHÂTEL

LE LOCLE

SEANCE DES MILITANTS. — Le Comité du parti convoque pour samedi soir, à 20 heures, tous les militants, conseillers généraux, communaux et mandataires du parti en assemblée importante au Cercle Ouvrier.

La présence de chacun est nécessitée par une question urgente.

N'oubliez pas ! — La pétition pour le service civil peut encore être signée dans les magasins des Coopératives Réunies, aux Bureaux de la F. O. M. H. et de la « Sentinelle », au Cercle Ouvrier et au Salon de coiffure coopératif.

Cercle ouvrier. — Le bulletin-programme pour février et mars a paru ; il est adressé à tous les membres ainsi qu'à toute personne qui en fait la demande au comité.

Cercle ouvrier. — Les porteurs d'obligations pour l'aménagement des nouveaux locaux voudront bien prendre connaissance, dans le numéro de ce jour, de l'annonce les concernant.

LA CHAUX-DE-FONDS

L'HEUREUX GAGNANT

L'heureux gagnant du premier lot, 3000 fr., de la tombola pour les chômeurs, est un chômeur, M. Charles Caldera, habitant Cernier. M. Caldera chôme depuis deux ans. Il s'était marié deux mois avant la crise. Horloger de son métier, il travaillait à la Fabrique de Fontanemelon. M. Caldera a pratiqué un ou deux métiers pendant la crise pour essayer de gagner quelque chose. C'est ainsi qu'il vendait des jouets pour enfants à Neuchâtel, le jour du cortège des vendanges, quand il acheta le billet qui le rend aujourd'hui propriétaire du poids d'un kilo d'or valant 3000 francs.

Communiqués

Conférence de Vargas

Nous devons annoncer que la conférence de ce soir à Beau-Site, sur la Chine nouvelle, sera illustrée de belles projections en couleurs.

Ce soir, au Théâtre

C'est donc ce soir que le Théâtre d'art donnera sa représentation de gala que chacun suivra avec intérêt.

Il y aura la toute belle salle, il reste toutefois encore quelques bonnes places à enlever.

La Scala

Ce soir, pour la dernière fois, la première série du grand film de Louis Feuillade, « Le Fils du Flibustier » qui sera passé au complet en trois semaines. C'est parce qu'il connaît admirablement l'âme populaire que M. Feuillade connaît les succès qui sont restés dans toutes les mémoires.

Wallace Reid dans « Train spécial » à l'Apollo

Quel voyage, avec Wallace Reid comme guide, Wallace le mécanicien casse-cou, qui lance son train à toute vapeur sur les rampes vertigineuses, dans les tempêtes de neige, par-dessus des fleuves débordés. Il faut le voir battre le record de toutes les vitesses sur la plate-forme de sa locomotive, avec la jolie Agnès Ayres à ses côtés !

Marguerite Carré dans « La Dame aux Camélias »

L'annonce de la venue prochaine, à La Chaux-de-Fonds, de la célèbre cantatrice, vedette de l'Opéra-Comique, dans l'immortelle comédie d'Alexandre Dumas fils, a soulevé un gros mouvement de curiosité. Ce mouvement se traduira, on peut s'y attendre, à la prise d'assaut du bureau de location. Écoutant les suggestions de l'administration du théâtre, l'impresario Jean Bertran a, malgré les frais considérables d'une tournée nombreuse et de valeur, abaissé sensiblement ses prix habituels.

La location commencera lundi pour les Amis du Théâtre et mardi pour tout le monde.

Une Altesse dans notre ville

Elle arrivera vendredi à 11 h. 55, avec sa suite. Nous complétons notre information. Il s'agit d'une authentique princesse du Sénégal, qui, comme de nombreux membres de la noblesse, a passé sur les planches. Elle nous arrive accompagnée de danseuses pour donner au Cinéma Pathé de ravissantes auditions.

Notre public viendra en masse recevoir cette Altesse à la gare. Afin d'éviter un encombrement, indiquons l'itinéraire : Départ de la Gare à midi. Direction rue Léopold-Robert en passant entre la Patinoire et la Poste, artère nord de la rue Léopold-Robert, Grande-Fontaine, puis réception à la Fleur de Lys.

Rapport du Secrétariat de l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds

Depuis sa fondation, le Secrétariat de l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds a pris toujours plus d'extension. Les services rendus par lui à la classe ouvrière sont nombreux. Nous pouvons en juger par les différentes affaires traitées au cours du dernier exercice. La question du chômage nous a donné un travail considérable. Nous avons fait 896 recours à l'Office cantonal de conciliation en matière d'assistance-chômage. Nous avons défendu 905 cas de chômage devant le dit office. Pour de nombreux recours, nous avons dû procéder à des enquêtes afin d'assurer la défense effective devant l'Office cantonal de conciliation. Nous avons 1888 demandes de prolongation des secours de chômage 246 requêtes au Département de l'Industrie à Neuchâtel, requêtes en vertu de l'article 11 de l'A. C. F. du 29 octobre 1919 et dans le but de faire admettre à nouveau des chômeurs au bénéfice des secours, ceux en ayant été privés ensuite de fautes commises (application de l'art. 10 de l'arrêté en la matière).

70 requêtes ont été adressées au Conseil communal concernant des questions de chômage. Nous avons interjeté 29 recours à la Commission fédérale de recours en matière d'assistance-chômage, en faveur de chômeurs déboutés par l'Office cantonal de conciliation.

S'agissant d'assurance-accidents, nous avons eu 25 cas à régler avec la Caisse nationale suisse en cas d'accidents. De nombreuses enquêtes et expertises professionnelles sont nécessaires pour arriver à solutionner ces différents cas.

158 requêtes ont été adressées à différents bureaux officiels, en vue d'arrangements pour paiement de dettes, pour sursis à l'Office des pour-

suites, pour polices d'assurances, démarches pour rachats de polices, cessions, etc., réduction des taxes militaires, impôts, etc.

La protection des locataires a fait également l'objet de toute notre attention. Nous avons fait 324 oppositions pour les locataires soit lors d'une résiliation ou d'une augmentation du prix du loyer. Nous avons adressé au Conseil communal 52 requêtes en vertu de l'arrêté du 9 avril 1920, concernant les baux à loyer et la pénurie des logements, prolongation du délai d'expulsion, baisse du prix du loyer, etc. Nous avons également visité de nombreux logements signalés comme insalubres et fait rapport aux autorités compétentes en vue d'une intervention immédiate pour la réfection des logements.

Nous avons expédié 81 lettres et requêtes aux propriétaires en vue de régler différents litiges locatifs. Nous avons à enregistrer 410 interventions et démarches auprès des propriétaires pour éviter l'expulsion ou trouver des arrangements amiables en vue d'éviter des ennuis et des frais aux locataires. Nous avons assisté 57 personnes en Justice de Paix, pour questions de loyer et litiges divers ; 28 interventions auprès de l'Office des poursuites pour éviter la vente et obtenir un sursis.

Nous nous sommes occupés également de 452 démarches à effectuer en vue de faire obtenir des secours d'assistance ordinaire à de nombreuses familles dans la détresse.

Au cours de l'exercice, il a été expédié 864 cartes de convocations et 1481 lettres. D'autre part, nous avons donné chaque jour de nombreux renseignements sur toutes les questions concernant le travail, contrats de travail, contrats d'apprentissages, code des obligations, loi sur les fabriques, loi sur les assurances-accidents, etc., etc. Nous signalons en passant de nombreuses demandes de renseignements qui nous parviennent de diverses localités du canton.

En conclusion, nous pensons qu'il est réjouissant de constater l'extension que prend notre Secrétariat ouvrier et les précieux services qu'il rend à la classe ouvrière.

C'est pourquoi nous nous faisons un devoir de rappeler aux syndiqués qu'ils remplissent leurs obligations vis-à-vis de leur Secrétariat.

Nous rappelons à toute la population que les bureaux du Secrétariat sont ouverts tous les jours, de 8 heures à midi et de 13 à 19 heures, le samedi après-midi de 13 à 17 heures. Service gratuit de renseignements, concernant toutes les questions du travail, renseignements juridiques élémentaires, service de la Ligue des Locataires, assurance-accidents, etc., etc.

Le Comité de l'Union ouvrière.

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — Gymnastique ouvrière. — Assemblée du Comité ce soir, jeudi, à 20 heures, au Cercle ouvrier.

LA CHAUX-DE-FONDS. — Chorale L'Avenir. — Répétition ce soir à 7 h. trois quarts, au Cercle ; par devoir. Amendable.

LE LOCLE. — Orchestre Aurore. — Jeudi, à 7 h. 30 précises, répétition générale, au Cercle ouvrier. Par devoir.

Les changes du jour

(Les chiffres entre parenthèses indiquent les changes de la veille.)

	Demande	Offre
PARIS	31.25 (32.40)	31.75 (32.85)
ALLEMAGNE	-.0075 (-0.01)	-.015 (-0.02)
LONDRES	24.82 (24.80)	24.90 (24.88)
ITALIE	25.10 (25.15)	25.50 (25.55)
BELGIQUE	28.— (28.75)	28.75 (29.50)
VIENNE	-.005 (-0.005)	-.01 (-0.01)
PRAGUE	15.10 (15.50)	15.55 (15.65)
HOLLANDE	210.75 (210.75)	212.— (212.—)
MADRID	82.90 (83.—)	83.75 (83.75)
NEW-YORK :		
Câble	5.33 (5.33)	5.39 (5.39)
Chèque	5.32 (5.32)	5.39 (5.39)

IMPRIMERIE COOPERATIVE. — La Ch.-d.-F.

— Ah ! mon général, la délivrance ! Je tombais dans un autre monde, occupé d'autres intérêts, d'autres sentiments. Lorsque j'essayais, tout frémissant encore, de dépeindre à mes nouveaux camarades le tourbillon furieux d'où je sortais, ils avaient peine à me suivre ; s'ils en parlaient, c'était comme nous parlons d'une épidémie de peste à Batavia. Quand les journaux de France nous arrivaient, enfiévrés de l'interminable bataille, apportant les cris de haine et de vengeance des deux partis, on lisait avec étonnement leurs diatribes, leurs exagérations en sens contraires : comme vous lisez, je suppose, les comptes rendus des disputes parlementaires ; d'un œil distraît, indifférent à ces querelles de scorpions qui s'entre-dévorent dans leur bocal...

...On n'était plus au diapason. Bientôt, l'optique de mes nouveaux compagnons devint la mienne. Toutes ces agitations nous paraissaient vaines, lointaines. Nous avions notre tâche, urgente, bien définie, antidote souverain contre les démenées qui guettent les oisifs. Avoir une tâche, une activité salutaire, la croire utile et l'aimer, tout est là. Et, du jour où je fus chargé de conduire ma mission au Ouadaï, je perdis jusqu'au souvenir de l'Affaire : j'avais mon affaire, à moi, unique objet de toutes mes pensées.

— Tant mieux, mon cher Louis, fit le général ; tant mieux. Mais laissez-moi vous adresser une question : au cours de ces trois années, tandis que vous poursuiviez vos conquêtes africaines, combien de fois avez-vous pensé aux provinces perdues ? Pas une fois, peut-être ? Répondez-moi franchement.

Une surprise se marqua sur les traits du jeune officier. Il se consulta un instant :

— Mais, mon général... rarement, je vous

l'avoue. J'avais une autre tâche : ne vous aije pas dit qu'elle m'absorbait tout entier ?

— Oui, vous venez de dire le mot. On est si absorbé par le superflu qu'on en oublie le nécessaire. Ainsi, ces sables africains valent seuls, à votre estime, l'effort que vous ne voulez plus faire pour reprendre la terre où votre père est tombé ?

— Oh ! mon général ! Pouvez-vous croire que je le pense ?

— Vous agissez comme si vous le pensiez. — Entendez-moi bien, mon bon Louis : ce n'est pas vous que j'incrimine. Je songe à la génération militaire que vous me représentez ; et je me fais l'effet d'une vieille poule qui a couvé des canards. Vous souvient-il des leçons que j'allais donner à Saint-Cyr ? J'étais si persuadé que je vous formais, jeunes gens, pour réparer nos fautes et nos malheurs, pour rapporter les lambeaux arrachés à la tunisie sans couture !

— Je vais encore vous chagriner, mon général ; mais je crois deviner ce que vous exigez de moi avant tout : le courage de voir clair dans ma propre conscience. — Est-ce notre faute si le monde a craqué, s'il s'est élargi autour de nous ? La partie que les diplomates jouaient naguère sur la Méditerranée, sur le Bosphore, se transporte et les transporte aujourd'hui dans les mers de Chine, au Niger, au Congo. Un commerçant qui veut prospérer doit aller conquérir aux antipodes les marchés qu'il lui suffisait jadis de chercher à nos portes. Le soldat, serviteur de ces intérêts nouveaux, les suit fatalement dans leurs lointains exodes. Voudriez-vous qu'il le fit en rechignant, les regards toujours tournés en arrière ? Grâce au ciel, nous sommes épris de la mission nouvelle que les conditions de notre temps nous assignent...

...Les grands Etats de l'Europe se partagent les autres continents, l'Afrique, l'Asie, comme ils se partageaient autrefois une Italie, une Pologne. Quelque jugement qu'en puissent porter les philosophes, cette vaste curée est une nécessité. Qui s'en abstient déchôit, se condamne à la ruine économique dans un prochain avenir.

...L'équilibre européen d'hier s'appelle aujourd'hui l'équilibre mondial, il reste soumis aux mêmes lois, il impose à qui ne veut pas diminuer les mêmes agrandissements, corrélatifs à ceux des rivaux. Nous croyons qu'en assurant à notre pays sa part dans cette expansion planétaire, nous faisons, nous autres soldats, une œuvre aussi nécessaire, aussi méritoire que celle de nos aînés, lorsqu'ils payaient de leur sang des acquisitions sur nos frontières historiques. Nous n'avons pas le choix d'ailleurs.

...Si nos énergies ne s'employaient pas à la seule besogne qui leur soit offerte, elles s'useraient dans l'oisiveté, dans le dégoût d'une vaine gesticulation dont l'hypocrisie n'est plus supportable, à la fin... Mon général, personne ne nous entend, dans ce coin de forêt ; nous pouvons bien le dire, entre nous : notre démocratie ne veut plus ce qu'elle feint d'espérer. Elle geint par habitude sur un mal qu'elle ne ressent plus.

...Elle commémore des anniversaires, elle applaudit les orateurs qui lui promettent la réparation au dessert d'un banquet ; elle ne pardonnerait pas à l'homme qui voudrait faire de ce rêve agréable une dure réalité.

...La nation nous permet de la servir au loin, parce que nous ne lui demandons que de minimes sacrifices. Vous ne me démentirez pas, vous qui nous avez appris à lire les leçons du présent dans l'histoire.

(A suivre).

COMESTIBLES STEIGER:
Rue de la Balance 4 37
Téléphone 2.38 Téléphone 2.38

Grosses bondelles d'Auvergnier vidées, à 1.95 la livre
Brochets de rivière, à 2.80 la livre

CERCLE OUVRIER

LE LOCLE
Grand'Rue 34-36 (Entrée Nord)

Le Cercle Ouvrier informe les personnes qui ont souscrit des obligations pour l'aménagement des nouveaux locaux, que le paiement des intérêts pour l'année 1922 aura lieu au Cercle, aux jours et heures indiqués ci-dessous :

Samedi 3 février, de 3 1/2 à 5 1/2 h. soir
Lundi 5 février, de 7 1/2 à 9 heures
Mardi 6 février, de 7 1/2 à 9 heures

Les obligations dont les numéros nominatifs désignés ci-dessous sont sortis au tirage annuel du 27 janvier dernier, cessent de porter intérêt dès ce jour et seront remboursées aux même lieu et dates :

Obligations de fr. 50.- : N° 4, 13, 19, 21, 23, 36, 37, 56, 61, 62, 63, 73, 75, 76, 78, 81, 96, 104, 105, 107, 112, 122, 124, 135, 138, 139, 147, 148, 149, 153, 155, 158, 174, 185, 201, 205, 210, 232, 233, 235, 244, 247, 248, 249.

Obligations de fr. 20.- : N° 270, 273, 274, 276, 283, 285, 286, 287, 288, 299, 321, 323, 338, 341, 342, 345, 347, 353, 370, 371, 374, 377, 386, 388, 396, 397, 401, 411, 416, 418, 420, 438, 445, 447, 448, 450, 451, 452, 459, 476, 487, 488, 489, 492, 493, 516, 526, 531, 537, 539, 541, 544, 548, 551, 559, 560, 580, 584, 587, 588, 590, 591, 592, 597, 600, 613, 619, 632, 633, 636, 637.

Le Locle, le 31 janvier 1923. Le Comité.

Société Coopérative de Consommation
ST-IMIER ET ENVIRONS

Nous avons la population de notre rayon que les transformations prévues dans les anciens locaux de la Brasserie de l'Aigle sont terminées.

Nous invitons le public à visiter les nouvelles installations :

SAMEDI, 3 février 1923, de 1 h. à 5 h.
DIMANCHE, 4 février 1923, de 10 h. à 12 h. et de 2 h. à 5 h.

Chacun pourra se rendre compte que ces installations nous permettront de mettre à la disposition du public du Vallon, une alimentation préparée avec la plus grande propreté et hygiène possible. Nous nous tiendrons à la disposition du public pour donner tous les renseignements désirables.

Rendez-vous: Entrée de l'ancienne Brasserie de l'Aigle, rue Francillon 34.

Cinéma de la Paix, St-Imier
Téléphone 1.38 65
Jeudi à 8 heures
Spectacle émouvant

LES BIJOUX DE LA MADONE
Drame policier en 5 actes
Très émouvant! Très émouvant!

La Spirale de la Mort
Grand drame de cirque en 5 actes
Comique final, fou rire

En préparation :
Sur la scène, en chair et en os: **MARTHA REUBI**
Nouveau film suisse chantant et
Le Fils du Flibustier
9 actes
avec Biscot, Herrmann et Sandra Milamowitz

LA SCALA

Ce soir, les lecteurs de „La Sentinelle“ payeront avec cette annonce 64

0.50 aux deuxièmes
0.75 aux premières

LA SCALA

Ce soir, les lecteurs de „La Sentinelle“ payeront avec cette annonce 64

0.50 aux deuxièmes
0.75 aux premières

Apollo
Ce soir, au nouveau programme

LE TRAIN SPÉCIAL

Grand roman d'aventures avec **Wallace Reid**

Prix des places: Fr. 0.75, 1.10, 1.60, 2.20 63

Chemises pour Messieurs

Piqué
Cretonne
Zéphir et Poreuses
Uni et rayé

Choix immense à des prix réduits
Se recommande,

ADLER

Léopold-Robert 51
LA CHAUX-DE-FONDS



Au Magasin de Comestibles
Rue de la Serre 61

Beau Cabillaud à -75 le 1/2 kg.

Colin 1.80 »

Bondelles d'Auvergnier 2.- »

Se recommande, M^{me} DANIEL
Téléphone 14.54 43

Violon. A vendre un bon violon 1/4. — S'adresser rue du Temple-Allemand 137, au rez-de-chaussée à droite. 33

Ville de La Chaux-de-Fonds
DICASTÈRE DE L'ASSISTANCE

MISE AU CONCOURS

1. Poste d'enquêteur au bureau de l'Assistance. Traitement initial de fr. 5000.-; haute-paie de fr. 1000.-.
2. Poste de commis-sténo au dit bureau. Traitement initial de fr. 3300.-; haute-paie de fr. 1000.-. Connaissances d'une bonne commis et sténo-dactylo exigées.

La haute-paie pour ces deux postes est acquise en douze annuités de fr. 75.- et une 13^{me} de fr. 100.- dès le 1^{er} janvier qui suit l'accomplissement de deux années entières de service.

Entrée de suite.
Le cahier des charges est à consulter à la Direction de l'Assistance, Serre 23, jusqu'au 7 février inclus.

Direction de l'Assistance.

ASSURANCES
INCENDIE - CHOMAGE
VOL avec EFFRACTION

SOCIÉTÉ SUISSE POUR
L'ASSURANCE DU MOBILIER

Agent pour La Chaux-de-Fonds
Henri-Virgile SCHMID

Rue de la Serre 20 21
Téléphone 133 Téléphone 133

Faute d'emploi à vendre un réchaud à gaz, 3 trous, et un établi portatif très peu usagé. Prix modéré. — S'adresser chez M. Ch. Boillat, Villeret. 23

Cadran. A vendre l'ou-tillage complet de creusures de cadran, soit 2 tours, établi, roue. — S'adr. au bureau de La Sentinelle. 70

CINÉMA-THÉÂTRE PATHÉ
DU VENDREDI 2 AU MERCREDI INCLUS 7 FÉVRIER 1923

SUR L'ÉCRAN

ROULETABILLE chez les BOHEMIENS
Le nouveau chef-d'œuvre de la cinégraphie française 66

Le match de foot-ball Autriche-Suisse
disputé à Genève, le 14 janvier 1923, devant 20000 spectateurs

SUR LA SCÈNE

LA PRINCESSE BAINKA
ET SES
DANSEUSES SÉNÉGALAISES
Une des attractions mondiales des plus retentissantes

PAS D'AUGMENTATION DE PRIX
TÉLÉPHONE 15.15
LOCATION OUVERTE DE 13 A 19 HEURES

SEMAINE ANTI-ALCOOLIQUE

GRANDE SALLE DE LA CROIX-BLEUE
Dimanche 4, lundi 5, mardi 6 février, à 20 heures précises

Sous la présidence de M. A. MATTHIAS, Préfet de La Chaux-de-Fonds

SA MAJESTÉ ALCOOL

Ce qu'elle fait dans le corps humain
Ce qu'elle fait dans la famille
Ce qu'elle fait dans la patrie

Trois conférences publiques et gratuites données par MM. D^r Ed. BERTHOLET, D^r HERCODO, de Lausanne, et D^r ROBERT-TISSOT, de La Chaux-de-Fonds avec présentation d'un film anti-alcoolique intitulé :

„Le Pourvoyeur de la Mort“ les vendredi et samedi 9 et 10 février, à 20 h.

DIMANCHE 4 février. — Ce que fait l'alcool dans le corps humain, par M. le D^r Ed. Bertholet. — Avec le bienveillant concours de M^{lle} SCHLÉE, professeur de chant. — Projections.

LUNDI 5 février. — Ce que l'alcool fait dans la famille, par M. le D^r Robert-Tissot. — Chœur mixte de la Croix-Bleue, soli et chant.

MARDI 6 février. — Ce que fait l'alcool dans la patrie, par M. le D^r Hercodo. — Harmonie de la Croix-Bleue. Demi-Chœur de Beau-Site.

VENDREDI 9 février. — Film anti-alcoolique. 22

SAMEDI 10 février. — Film anti-alcoolique.

Séances supplémentaires
données à l'Amphithéâtre du Collège primaire, avec la bienveillante permission de MM. les Directeurs des Ecoles

Causeries anti-alcooliques

LUNDI 5 février. — A 10 heures: Pour les classes du Gymnase. (M. le D^r Bertholet.)

MARDI 6 février. — A 11 heures: Pour les classes primaires de filles, VI^{es}. (M. de Tribolet, agent de la Croix-Bleue.)
— A 14 heures: Pour les classes primaires de garçons, VI^{es}. (M. le D^r Hercodo.) — Sujet: « Pour devenir des hommes ».
— A 15 h. 30: Pour M^{me} et MM. les membres du Corps enseignant. (M. le D^r Hercodo.) Séance organisée par la Société pédagogique de La Chaux-de-Fonds et par la Direction des Ecoles primaires. — Sujet: « Le rôle du corps enseignant dans la lutte anti-alcoolique ».

A la Bonne Chaussure
M^{me} L. TUSCHER
8, Rue Neuve Rue Neuve, 8
Caoutchoucs
Atelier de Réparations
5 % S. E. N. & J. 9995 S. E. N. & J. 5 %

Pas de vente après inventaire de soldes de liquidation

Mais mon absence presque totale de frais généraux me permet des prix incroyables de bon marché.

Complets p^r hommes et jeunes gens fr. 45.-
Pardessus raglan » 39.-
Pantalons . . . » 14.50
Pèlerines molleton depuis
et caoutchouc . . » 16.50
Manteaux gabardine depuis
et caoutchouc » 29.-
Manteaux p^r dames
tissu lourd . . . » 29.-
Manteaux velours
de laine » 39.-
Gabardine 130 cm.
de large » 7.90

Madame 9847
Marguerite Weill
Rue du Commerce 55
LA CHAUX-DE-FONDS

Il sera vendu au
Magasin rue de la Serre 61
et Samedi sur le Marché

Belles Bondelles d'Auvergnier
à fr. 1.70 le demi-kilo

Troites, Soles, Cabillauds
Collins
Poulets de Bresse, Poules, Pigeons
Lapins frais

Se recommande
M^{me} DANIEL
Téléphone 14.54. 73

A vendre d'occasion

Une salle à manger, bois dur, composée d'un beau buffet de service, une table à allonge, six belles chaises canées :
Fr. 480.-

Un très beau piano Fr. 550.-
Une étagère à musique, quatre tabliers et galerie Fr. 15.-
Une idem brune, cinq Fr. 25.-
60 chaises, différents modèles 4.-, 5.-, 6.-
Deux lustres électriques à trois branches, la pièce Fr. 45.-
Un idem à tirage Fr. 20.-
Une belle table ovale Fr. 30.-
Une presse à copier Fr. 15.- avec table
S'adresser Rue Neuve 2, au 1^{er} étage, de 9 à 11 h. et de 14 à 18 h. 54

Secrétaire bois dur, 1 sellette dessus marbre, 2 panneaux, 1 potager à gaz 2 feux, 1 vélo de course marque „Panetton“, le tout usagé mais en bon état. — S'adresser République 1, 3^{me} étage à droite, de 12 à 14 h. et de 19 à 20 h. 59

On demande des Porteurs
pour les Quartiers Est et Ouest
S'adresser au bureau de „La Sentinelle“.

Deux grands lits complets, deux canapés, deux tables, un lavabo, deux tables de nuit, des chaises et différents articles de ménage, à vendre pour cause de décès. — S'adresser chez M. Held, rue de la Serre 99, après 17 1/2 h. 1

Un potager brûlant tous combustibles, un dit à gaz, deux feux avec table fer, deux quinquets électriques et une zither sont à vendre. — S'adresser rue la Paix 81, 1^{er} étage à droite. 36

Pension prendrait encore quelques bons pensionnaires. Viande deux fois par jour. Café après chaque repas. Prix: fr. 3.- les 3 repas. — M^{me} MARCHAND, Daniel-JeanRichard 41. 69

Calorifère inextinguible, Junker n° 14, neuf, très économique, à vendre. S'adresser au bureau de La Sentinelle. 9977

Achat aux meilleurs
PRIX DÉCHETS
O.R.
Argent Platine
J.-O. Huguenin
Essayer-Juré, Serre 18

N'oubliez pas les petits oiseaux

Etat civil de Neuchâtel

Naissances. — 24. Claudine-Hélène-Henriette, à Charles-André Weber, mécanicien, à Cernier, et à Lucie-Pauline née Rouillon. — 27. Charles, à Charles-Ami Nobs, agricult., à Fontaines, et à Clara née Boss. — 28. Irène-Marguerite, à Fritz-Marcel Dumont, cantonnier, à Noiraigue, et à Marguerite-Madeleine née Vermot.

Décès. — 28. Charles-Edrd Clerc, chocolatier, époux de Cécile-Lina Kunz, né le 31 juillet 1865. — 29. Cécile-Henriette née Jacottet, épouse de Jules-André Wavre, née le 21 mars 1850. — Elisa-Julie née Roulin, veuve de Fritz-Auguste Bétrix, née le 29 septembre 1846.

Etat civil du Locle
du 31 janvier 1923

Promesses de mariage. — Vuille, Louis-Marcel, monteur de boîtes, à St-Leu-la-Forêt (Seine et Oise), et Babloz, Lydia-Yvonne, commis, au Locle.

Naissance. — Jeanneret-Grosjean, Charles-Alfred, fils de Henri-Ernest, pasteur, et de Jeanne-Edith-Charlotte, née Calame-Rosset, Neuchâtelois.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds
du 31 janvier 1923

Naissance. — Pauli, Pierre-Arthur, fils de Arthur-Jean, représentant, et de Marguerite-Adèle née Jaquet, Neuchâtelois.

Promesses de mariage. — Hirschy, Jules-Marcel, mécanicien, Bernois, et Jeanneret, Martha-Elise, cuisinière, Neuchâteloise.

Marriage civil. — Ruau, Marc-René, mécanic., Neuchâtelois, et Grandjean, Jeanne-Marcelle, ménagère, Française.

Décès. — 4996. Hämmerly, Charles-Abram, époux de Marie née Gafner, Bernois, né le 14 novembre 1870.

Je me confie en toi, ô Eternel. Mes destinées sont dans ta main. Ps. 31, 15-16.
Dors en paix, cher époux et tendre père.

Madame veuve Charles Hämmerly-Gafner et ses enfants, André, Alfred, Henri, Fritz, Julie, Pierre, Armand, à La Chaux-de-Fonds; Mademoiselle Marguerite Hämmerly et son fiancé, Monsieur Marcel Gentil, à La Chaux-de-Fonds; ainsi que les familles Hämmerly, Gafner, Jaggi, Borel, Ecuyer, Delay, Ruffé et Dubois ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la douleur de leur bien cher époux, père, frère, beau-frère, beau-fils, oncle et parent,

Monsieur Charles-Alfred HÄMMERLY-GAFNER
survenu mercredi 31 janvier, à 3 heures du matin, dans sa 53^{me} année, après une longue et très pénible maladie supportée avec résignation.

La Chaux-de-Fonds, le 1^{er} février 1923.
L'enterrement, SANS SUITE, aura lieu **vendredi 2 février**, à 13 1/2 heures.
Domicile mortuaire: Rue de la Ronde 20.
Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 61

Les zones franches à la Chambre française

Nous avons reçu hier soir et ce matin une interminable série de dépêches relatant la discussion de la convention franco-suisse à la Chambre française. Le gouvernement Poincaré y a justifié son attitude en droit, en s'appuyant sur de longs développements historiques, déjà connus de nos lecteurs. Nous résumons ces dépêches, en citant seulement les principaux arguments des orateurs :

M. Poincaré, président du Conseil, indique brièvement que la Chambre est saisie d'une motion d'ajournement à propos de ce projet et qu'il lui demande de repousser cette motion.

M. Duboin, député de la Haute-Savoie, défend une motion préjudicielle tendant à surseoir à la discussion du projet, jusqu'à consultation des Conseils municipaux des régions intéressées et à procéder d'urgence à cette consultation. M. Duboin justifie cette motion en rappelant les conditions dans lesquelles la Savoie fut rattachée à la France. Napoléon III déclara solennellement que le rattachement ne se faisait que du libre consentement des populations intéressées. Celles-ci subiraient un grave dommage si le régime douanier des zones franches était supprimé.

M. Poincaré, passant à l'examen de la convention elle-même, compare aux avantages que la France accorde à la Suisse, ce que nous recevons et il conclut que tous les avantages sont en faveur de la Suisse et 194 articles vont désormais entrer en franchise en France, si le texte est voté.

Comment veut-on, par exemple, que les chocolatiers français puissent concurrencer les produits étrangers ? C'est la fermeture des usines de la Savoie ou c'est la fortune des industriels suisses. Même raisonnement en ce qui concerne la bière.

Le président du Conseil déclare qu'il est en possession d'une protestation de ces communes. L'une d'elles dépasse les limites permises pour exprimer son mécontentement. M. Poincaré commence à lire cette protestation.

M. Borrel : « C'est inutile ; nous ne nous solidariserons pas avec les auteurs de cet écrit. »

M. Duboin confirme les paroles de M. Borrel.

M. Poincaré continue : « Lors du plébiscite, 85,000 suffrages se prononcèrent pour le rattachement pur et simple, tandis que 47,000 votèrent « Oui et zones ». M. Poincaré combat cette thèse, disant qu'il ne suffit pas qu'un tiers des habitants ait émis un veto pour que cela constitue un engagement économique. Il n'existe aucun engagement économique de cette sorte. »

M. Bernier expose ensuite les négociations entre le gouvernement français et la Suisse pour l'établissement du régime douanier des zones franches. Il dit que ce régime avait pour base le principe de la réciprocité et du libre échange. La France et la Suisse se mirent d'accord pour établir certaines zones franches où les marchandises des deux pays pourraient circuler librement. C'est en quelque sorte un régime de contrebande légale.

M. Ynangebaray : « Je retiens ce mot de « contrebande légale ». »

M. Taponier proteste véhémentement contre le procédé employé par l'administration des douanes qui s'attache à créer des difficultés de toutes sortes aux habitants de la zone.

M. Joseph Bernier, continuant son exposé, dit que le régime des zones franches provoque un déséquilibre économique général. C'est ainsi que le pays tout entier doit payer des impôts pour permettre aux zoniers de payer leur pain moins cher !!!

M. Poincaré fait observer qu'il serait plus logique que la Chambre se prononçât sur la motion d'ajournement avant d'aborder la discussion du projet (approb.). Le rapporteur poursuit son discours et dit que les projets ne sont que la conséquence de l'art. 435 du traité de Versailles.

M. Taponier : « C'est justement ce qui est inacceptable. Je ne comprends pas qu'un traité qui vise des vaincus vienne brimer les vainqueurs. J'en parlerai d'ailleurs tout à l'heure. » M. Bernier s'attache à démontrer qu'il est de l'esprit de tous et même des zoniers que le régime des zones franches disparaisse. Il rappelle les déclarations très nettes faites tout à l'heure par le président du Conseil au sujet du plébiscite de 1860. Il insiste sur ce point que la minorité qui s'est alors prononcée sur la zone ne saurait en aucun cas imposer sa volonté à la majorité. M. Taponier : « En 1860, c'est grâce aux promesses solennelles que le gouvernement français a faites relativement aux zones franches, que notre pays n'a pas été démembré. » (Exclamations.)

M. Antoine Borel : « Oh non ! Nous pensons que les Savoyards ont demandé leur rattachement à la France sans aucune condition. »

M. Poincaré : « Si M. Taponier insiste, je serai obligé de relire la délibération que j'ai lue tout à l'heure. »

M. Jacques Duboin : « Ce n'est pas la peine, puisque ceux-là même qui l'ont signée l'ont ensuite regretté. »

M. Bernier : « Ce qui prouve que la Savoie est bien française de cœur, c'est que ses Savoyards ont fourni à la France la plupart de ces vaillants « diables bleus » qui ont fait pendant la guerre l'admiration de tous. » (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. Bernier conclut en demandant à ses collègues d'adopter le projet qui leur est soumis.

Voix diverses : « A demain ! à demain ! »

M. Poincaré accepte le renvoi à jeudi après-midi. Il fait observer que d'ailleurs, si la Chambre veut bien suivre les propositions du gouvernement, en renvoyant la discussion des interpellations sur la politique extérieure, la séance de vendredi se trouvera libre pour poursuivre la discussion du projet.

Celui-ci est renvoyé à jeudi après-midi et la séance est levée à 18 h. 30.

Le charbon de la Ruhr ne pourra plus pénétrer en Allemagne

Un drame minier en Haute-Silésie

Revue du jour

La convention des zones a été l'objet d'un copieux débat à la Chambre française. Si l'on tient compte de la mentalité du Bloc national, il faut escompter une majorité écrasante en faveur du point de vue gouvernemental français.

Dans la Ruhr, les grèves se suivent et se ressemblent. On assiste à l'embouteillage méthodique du réseau ferroviaire. Il est facile de s'en persuader si l'on veut bien lire entre les lignes des dépêches.

Ceux qui dressent le procès des agences d'information « inféodées aux gouvernements capitalistes » ne manqueront pas d'ajouter à leur dossier la façon cavalière dont on a passé sous silence le congrès français de la C. G. T., au cours duquel Jouhaux a énoncé quelques vérités désagréables pour certaines oreilles. Voici ses paroles :

« L'homme de la rue déclare qu'il fallait aller dans la Ruhr pour sauvegarder notre dignité. Mais il n'est pas un homme compétent, s'il n'est inféodé aux grands capitalistes internationaux, qui ne nous donne raison quand nous disons que cette opération est une faillite. »

« J'accuse, prononce Jouhaux avec force, le Comité des Forges, d'être l'instigateur de cette politique stupide, de cette politique de faillite qu'on fait aujourd'hui dans la Ruhr. Nous avons eu la sottise de faire de Stinnes un martyr. Les ouvriers n'ont pas à incliner leur travail devant des bâtonnettes qu'elles soient. »

Au moment où la malheureuse affaire de la Ruhr prend un développement plus grave encore par la rupture des envois de charbon en Allemagne, les paroles de Jouhaux ne sont pas inutiles à méditer par ceux qui tentent de tirer la véritable moralité des événements.

Parmi ceux-ci, nous trouvons M. Edmond Rossier, du Journal de Genève. Il brosse un tableau général de la situation, et il termine ainsi :

« L'Orient, les réparations, la Ruhr, tout cela se tient ; c'est l'héritage funeste de la plus affreuse des guerres. Pour n'avoir pas su prendre des résolutions et concentrer leur effort à temps, les Alliés restent en face de ces redoutables problèmes. Maintenant comme il y a quelques années, tout le monde dit que, pour sauvegarder les résultats du sanglant sacrifice, il faut que les puissances occidentales, que l'Angleterre et la France surtout, agissent dans une étroite union. Mais il arrive que l'Entente est plus désemparée que jamais ; l'échec de la conférence de Lausanne lui porte un nouveau coup ; chacun fait ce qu'il veut et d'aigres récriminations s'échangent. N'est-ce pas sur l'Occident que plane un esprit de vertige ? »

Les nouvelles plus optimistes venues ce matin de Lausanne n'enlèvent malheureusement rien à ce tableau désolant qui correspond trop avec le gâchis chaotique dans lequel l'Europe et le monde se démentent.

Dans la Ruhr

L'art du communiqué et « restrictions mentales » !

COBLENCE, 1. — Havas. — Les cheminots allemands ont été très impressionnés par les mesures prises par les Alliés. Tous ceux qui ont été mis à pied ont demandé à être réintégrés. Il est exact que des gares restent fermées, mais c'est pour permettre la réorganisation du service avec du personnel français. Le personnel allemand sera réembauché lorsque la commission de contrôle le jugera utile.

Comme les Français tiennent les lignes du nord, notamment celles qui desservent les mines fiscales, un grand nombre de convois encombrant actuellement ces lignes, mais ils seront probablement dirigés vers la France.

Des mesures très rigoureuses sont prises pour qu'aucun chargement de charbon ou de coke ne puisse pénétrer en Allemagne non occupée, en exécution de la notification faite au gouvernement du Reich par le gouvernement français.

DUSSELDORF, 31. — Havas. — C'est toujours sur le terrain des chemins de fer et des moyens de communications que le gouvernement allemand poursuit la lutte. Il ne s'agit pas de grèves à proprement parler, mais de cessation de travail dans les chemins de fer, les postes et les télégraphes, afin de gêner les troupes d'occupation. C'est ainsi que l'express Paris-Vienne a été arrêté à Cologne. Deux trains que les Allemands avaient pris en charge ont été abandonnés par eux, l'un à Cologne-Gereon et l'autre en pleine campagne, sous prétexte que la locomotive ne fonctionnait pas. L'équipe française qui se trouvait dans le train l'a fait fonctionner aussitôt et a conduit le train à la gare suivante.

MAYENCE, 1. — Wolff. — Pas un fonctionnaire, pas un ouvrier ne s'est présenté au travail, en dépit de la menace des autorités françaises de déférer au Conseil de guerre les membres du personnel qui refuseraient le service.

BERLIN, 1. — Wolff. — Une dépêche de Duisbourg annonce que jusqu'à l'heure actuelle ni les troupes françaises du génie, ni les cheminots français n'ont réussi à mettre en marche les locomotives trouvées dans les gares occupées.

BERLIN, 1. — Wolff. — La direction de la fabrique d'outils et d'automobiles Lumag à Bochum s'est refusée à accepter la réparation des automobiles belges ou françaises. La fabrique ayant alors été occupée militairement, les conseils d'entreprise ont lancé l'ordre de ne pas donner suite aux injonctions des troupes d'occupation et les ouvriers ont refusé d'entreprendre la réparation des automobiles de provenance belge et française. (« Vorwaerts ».)

Les envois de charbon de la Ruhr sont coupés à l'Allemagne

PARIS, 31. — Havas. — Les gouvernements français et belge ont fait connaître mercredi au gouvernement allemand qu'en raison du manquement général de l'Allemagne à ses obligations constaté par la Commission des réparations, les autorités occupantes de la région de la Ruhr ont reçu l'ordre d'empêcher à partir du 1^{er} février, tout envoi de charbon et de coke à destination de l'Allemagne non occupée.

PARIS, 1. — Havas. — La notification au chargé d'affaires allemand à Paris de l'arrêt des expéditions de charbon et de coke de la Ruhr à destination de l'Allemagne, lui a été faite mercredi, à 18 heures. La mesure est entrée en vigueur dès minuit.

Dorénavant, seul le combustible à destination de l'Italie continuera à transiter par l'Allemagne non occupée. Le contrôle sera exercé au départ et à l'arrivée en vue de constater les fraudes qui viendraient à se produire.

Les grévistes de Mayence incendient le dépôt des machines

MAYENCE, 1. — Havas. — Un grave incident s'est produit avant-hier soir, à Mayence, où la grève a éclaté brusquement dans l'après-midi, parmi le personnel de la gare, parce que la gare de Ludwigshafen avait été militarisée. Les grévistes ont mis le feu au dépôt des machines. En même temps, les dépôts de Bingen et de Koessel étaient sabotés. Cette attitude va être l'objet de sanctions très graves.

Epouvantable catastrophe minière

800 mineurs de Beuthen sont victimes d'une explosion

BEUTHEN, 31. — Wolff. — Mercredi matin, une forte explosion s'est produite à la partie est du puits Heinrich.

BEUTHEN, 1. — Wolff. — C'est une explosion d'hydrogène qui a provoqué la catastrophe dont la mine Heinrich vient d'être le théâtre.

Mercredi soir, on avait réussi à dégager 200 hommes, dont 35 avaient cessé de vivre.

Le nombre des ouvriers demeurés prisonniers dans le sous-sol est de 600. Le nombre total de ceux qui ont été victimes de l'explosion s'élève à 800. Tout fait craindre la mort de la plupart de ceux qui n'ont pas encore été ramenés à la surface, et cette catastrophe atteint ainsi des proportions telles qu'on n'en a guère enregistré d'aussi épouvantable dans l'industrie minière. Toute l'exploitation est arrêtée. Dans la soirée, on n'était pas encore fixé exactement quant à l'importance de l'explosion.

BERLIN, 1. — On mande au « Lokalanzeiger », au sujet de la catastrophe qui s'est produite à la mine Heinrich, que l'on a jusqu'à présent ramené 10 cadavres. Le nombre des mineurs qui se trouvent encore ensevelis est de 150. On craint fort qu'ils n'aient également succombés.

Réd. — Contrairement à un de nos confrères qui place Beuthen dans la Ruhr (coquin de sort) rappelons que cette ville est le principal centre minier de la Haute-Silésie.

Les démarches de M. Poincaré auprès de Moustapha Kémal

PARIS, 1. — Havas. — Quelques journaux britanniques et français ont indiqué par erreur que M. Poincaré, président du Conseil français, était intervenu auprès de Moustapha Kemal Pacha, pour l'informer que le projet de traité qui allait être soumis, à Lausanne, à la délégation turque n'avait pas un caractère définitif et que la France était disposée à de nouvelles concessions. Or, le télégramme du président du Conseil avait au contraire pour objet d'insister auprès de Moustapha Kemal Pacha pour que celui-ci consentit à signer le projet préparé d'un commun accord entre les délégations alliées.

Réd. — Tandis que nombre de journaux publièrent hier la dépêche erronée, nous l'avons prudemment mise de côté en notant, dans la revue des événements, qu'il ne fallait pas s'emballer et accueillir les rumeurs des agences avec circonspection. Nous avions raison !

La paix avec la Turquie

LONDRES, 1. — Havas. — On mande de Lausanne à l'agence Reuter : La situation créée par le télégramme de Paris semble s'être complètement modifiée dans la journée. Les paroles prononcées ont créé une nouvelle atmosphère et on croit maintenant que la paix est pratiquement assurée. Ceux qui escomptaient des développements sensationnels et s'attendaient à l'échec de la conférence sont profondément déçus et l'impression qui prévaut est que si la situation actuelle est traitée avec bon sens on pourra aboutir à un règlement satisfaisant.

CONFÉDÉRATION

Une arrestation à St-Imier

Il s'agit d'un jeune homme qui aurait commis des abus de confiance et des détournements

ST-IMIER, 1. — De notre correspondant. — On a arrêté hier soir un jeune homme, âgé de 20 ans, nommé Willy Bonjour. Il a été conduit par le train de 9 heures aux prisons de Courtelary, où il a été immédiatement écroué. Nous avons vainement tenté de demander des renseignements aux sources officielles. Par une tradition stupide, on refuse de donner aucun détail. Nous en sommes donc réduits à relater les versions qui circulent dans le public.

W. B., qui serait le fils de M. B., ancien secrétaire du Département cantonal de police à Neuchâtel, s'était installé à St-Imier en qualité d'agent-comptable. C'était un garçon fort intelligent. Grâce à ses qualités et à son savoir faire, il avait déjà obtenu la confiance de nombre de personnes, au Vallon. Ses affaires consistaient en menus travaux comptables et juridiques ayant trait à l'impôt, aux poursuites, aux sursis concordataires, etc. B. avait réussi à obtenir de la part de l'Office des poursuites du district de Courtelary, le poste d'encaisseur, pour les sursis concordataires à St-Imier.

A ce moment, le jeune agent d'affaires se serait laissé tenter par l'appât de l'argent et il aurait vilipendé en fredaines plusieurs sommes qu'il avait recouvrées pour l'office.

Les premières irrégularités ont été dénoncées par un aubergiste de St-Imier. Il avait remis en paiement une somme de 1888 fr., somme qui fut réclamée une seconde fois, dans la suite, induement, par l'autorité de district. C'est à ce moment que le pot aux roses fut découvert.

D'après les bruits dont chacun s'entretient à St-Imier, une somme de 200 fr. aurait aussi été soustraite à une seconde personne, ainsi qu'une somme de 2300 fr., au préjudice d'un marchand de primeurs.

L'enquête dira jusqu'à quel total se sont élevés les détournements du jeune B. Son arrestation a provoqué quelque sensation.

Au Conseil national

La taxe des journaux au Conseil national

BERNE, 1. — Notre correspondant nous téléphone : Ce matin, le Conseil discute l'article 19 de la loi sur l'organisation postale qui prévoit les taxes du transport des journaux. La majorité de la commission défend le statu quo, soit la taxe de transport de 1 1/2 centime. Nos camarades P. Graber et L. Nicole ont proposé un amendement réclamant que cette taxe soit ramenée à 1 centime pour tous les journaux pesant moins de 50 grammes. Paul Graber défend cette proposition. Nous donnerons son argumentation dans le compte rendu de demain.

De son côté, M. Micheli, de Genève, se rallie à l'amendement, mais pour d'autres raisons.

Après l'intervention de M. Meyer, de Zurich, en faveur de la proposition de la majorité, et de M. Haab, la proposition Graber-Nicole est acceptée par 73 voix contre 62.

La population du canton de Zurich

BERNE, 1. — Selon le rapport officiel du bureau de statistique du canton de Zurich, la population du canton de Zurich a passé, dans la période de 1910-1920, de 503,915 à 538,602 âmes, soit une augmentation de 34,687.

La petite vérole à Berne

BERNE, 1. — Resp. — Pendant la semaine dernière, 20 nouveaux cas de petite vérole ont été annoncés aux autorités sanitaires bernoises.

Enseveli par une avalanche

BELLINZONE, 1. — Resp. — Un troupeau de 60 chèvres a été enseveli par une avalanche aux environs de Carena (vallée de Morobbia). Tout le troupeau a péri.

Un accident de luge

FRAUENFELD, 1. — Resp. — Près de Frauenfeld, un lugeur est entré en collision avec un attelage. Grièvement blessé, un nommé Hofer a succombé à ses blessures à l'hôpital.

Chronique sportive

Maneyrol est enfoncé !

A Biskra, l'aviateur Barbot vole pendant plus de 8 heures et demie sur un avion sans moteur

BISKRA, 1. — Havas. — L'aviateur Barbot vient de battre le record de Maneyrol en tenant l'air avec un avion sans moteur pendant 8 heures 36' 56". (L'Auto).

LA CHAUX-DE-FONDS

COMITE DU PARTI

Le Comité se réunira vendredi à 20 heures, au Cercle ouvrier. Ordre du jour : Assemblée générale annuelle ; votations fédérales ; congrès cantonal.

La présence de tous les membres est absolument nécessaire.

Une disparition

Un jeune homme de notre ville, âgé de 24 ans, a disparu depuis plusieurs jours. Des mandats d'arrêt vont être lancés incessamment. Il est prévenu d'abus de confiance. Des montres, pour une valeur de plusieurs milliers de francs, lui avaient été confiés. On suppose que ce jeune homme s'est enfui en France ou en Belgique.